



Saint-Pardon-de-Conques

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 9 décembre 2021, à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Saint-Pardon-de-Conques, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en la salle de la mairie, sous la Présidence de M. Gilbert BLANGERO, le maire.

Date de la convocation : 1/12/2021

Membres en exercice : 15 Membres présents : 10 Membres votants : 13

Présents : Gilbert BLANGERO, Laetitia PIERS, Jean-Claude DALLA ROSA, Alain LEYNIAC, Bernard BOUTIN, Fabienne DELOUBES, Guillaume PELLETIER, Jean-Baptiste PAING, Martial GALLOU et Séverine CLOES.

Absents avec procuration : Laurent REGLAT, Martine DUBOURG, Patrick MOUTINARD.

Absents : Laurent LALANNE, Walter SBRIZZAI.

Secrétaire de séance : Jean-Claude DALLA ROSA.

1) Signature du dernier compte-rendu et nomination du secrétaire de séance

Le compte-rendu du Conseil municipal du 20 octobre 2021 est validé et signé par les membres présents.

2) Décision modificative n°2 (DÉLIB 2021 n°31)

Concernant le budget 2020, nous devons réaliser une DM afin de rectifier l'imputation d'une recette attribuée par le département de la Gironde : il s'agit d'une participation financière, sollicitée par une délibération en 2020, afin de financer une partie des travaux de voirie des Gourgasses.

Actuellement, nous attendons la fin des travaux d'un logement au lieu-dit Vésinaut pour pouvoir réaliser la rénovation de cette voirie.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de diminuer le compte 1332 : Amendes de police de 7 465 € et d'augmenter le compte 1342 : Amendes de police de 7 465 €.

À l'unanimité, le Conseil autorise Monsieur le Maire à rectifier l'imputation budgétaire souhaitée.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

3) Nomination de suppléants à la commission de contrôle de la liste électorale

La commission de contrôle, dans une commune de moins de 1 000 habitants, est composée de 3 membres :

- Un **conseiller municipal** pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal.

- Un **délégué de l'administration** désigné par le représentant de l'État dans le Département sur proposition du maire.

- Un **délégué du T.G.I.** désigné par le tribunal judiciaire sur proposition du maire.

Elle est nommée pour 3 ans **et un quorum de 3 membres est nécessaire pour que la commission puisse délibérer.**



Saint-Pardon-de-Conques

Afin d'assurer une bonne administration, le maire demande aux élus de proposer deux membres suppléants qui seront désignés dans les mêmes conditions que les membres titulaires.

Mme Séverine CLOES soumet la candidature de monsieur Yves DIGUÉ, l'ensemble des élus émet un avis favorable ; néanmoins, aucune autre personne n'ayant été suggérée, le maire demande à chacun de réfléchir à d'autres possibilités.

4) Redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux de SFR (DÉLIB 2021 n°34)

Sur la route du bas, route du château actuellement, la société SFR exploite un tronçon de réseau de fibre optique reliant Bordeaux, Toulouse et Marseille.

Nous avons été sollicités par cette société pour leur renouveler l'autorisation d'occupation du domaine public pour une période de 12 ans (soit jusqu'en 2033).

Cette occupation donne lieu à une redevance que la commune n'a jamais sollicitée.

Les tarifs maxima fixés pour 2006 par le décret n°2005-1676 étaient les suivants :

Pour le domaine public routier :

- 30 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 40 € par kilomètre et par artère en aérien
- 20 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Les tarifs sont les suivants avec leur taux respectif d'actualisation :

	Aérien /km	Souterrain /km	Emprise au sol /m ²
Décret 2005-1676	40 €	30€	20€
Actualisation 2017 (1.26843)	50,74 €	38,05 €	25,37 €
Actualisation 2018 (1.30940)	52,38 €	39,28 €	26,19 €
Actualisation 2019 (1.35756)	54,30 €	40,73 €	27,15 €
Actualisation 2020 (1.38853)	55,54 €	41,66 €	27,77 €
Actualisation 2021 (1.37633)	55,02 €	41,26 €	27,51 €

Le réseau comporte 16 fourreaux de 1 380 ml et 16 fourreaux de 600 ml, soit 31 680 ml au total.

Considérant que nous pouvons revenir cinq années en arrière afin d'estimer les montants de recette suivants :

- Pour l'**année 2017** avec une RODP d'un montant de **1 205,40 €** (31,680 X 38,05)
 - Pour l'**année 2018** avec une RODP d'un montant de **1 244,40 €** (31,680 x 39,28)
 - Pour l'**année 2019** avec une RODP d'un montant de **1 290,30 €** (31,680 x 40,73)
 - Pour l'**année 2020** avec une RODP d'un montant de **1 319,80 €** (31,680 x 41,66)
 - Pour l'**année 2021** avec une RODP d'un montant de **1 307,11 €** (31,680 x 41,26)
- Soit un montant total de **6 367,01 €** .

Après avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à émettre annuellement un titre de recettes au compte 70323 en vue de percevoir les redevances d'occupation du domaine public de la société SFR.



Saint-Pardon-de-Conques

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

5) Redevance d'occupation du domaine public par les réseaux d'orange (DÉLIB 2021 n°33)

Même réflexion pour les installations du prestataire ORANGE, où la redevance sera calculée suivant son réseau aérien de 7,244 km, ses 709 ml de réseaux sous terrain et ses 0,50 ml d'emprise sur le sol communal.

Cette société est redevable des années 2020 et 2021.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter la société ORANGE :

- Pour l'année 2020 avec une RODP d'un montant de **445,75 €**

Détails du calcul = (7,244 x 55,54) + (0,709 x 41,66) + (0,50 x 27,77)

- Pour l'année 2021 avec une RODP d'un montant de **441,50 €**

Détails du calcul = (7,244 x 55,02) + (0,709 x 41,26) + (0,50 x 27,51)

Soit un montant total de **887,25 €**.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à émettre annuellement un titre de recettes au compte 70323 en vue de percevoir les redevances d'occupation du domaine public de la société ORANGE.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Pour information : Il a été évoqué la question de l'occupation du domaine public par la **Société BOUYGUES TÉLÉCOM**. Il semblerait que cette société occupe le domaine public « Route du Bas » pour le réseau fibre et qu'elle ne se soit pas manifestée auprès de la mairie (aucune autorisation ni redevance à ce jour). Nous allons prochainement les interroger à ce sujet.

6) Point sur l'avancement des travaux de la salle polyvalente et le choix des couleurs

Après 2 mois et demi de travaux, les élus et l'agent technique ont fini la pose et la finition des plafonds et des doublages des murs de la salle principale.

Monsieur le Maire s'est mis en relation avec Monsieur Patrick CHAUDRUC, artisan carreleur sur la commune, afin d'obtenir son aide pour la pose des plinthes, ainsi que le remplacement d'un carreau du sol qui était cassé. Son travail est aujourd'hui terminé et nous pouvons l'en remercier chaleureusement.

Messieurs Alain LEYNIAC et Jean Baptiste PAING vont pouvoir commencer à peindre l'ensemble de la salle. Pendant la séance du conseil, ils ont présenté un nuancier afin de choisir les couleurs. La tendance du choix des RAL n'est pas définitive, néanmoins il semble que le RAL des murs sera d'un ton clair, un blanc qui tire vers une légère nuance de gris bleuté et pour les boiseries du plafond, dans un gris plus soutenu.

Ils envisagent de ne pas acheter toute la peinture et de voir ce que donnera la première couche.

Après les finitions des supports suivra la mise en place par Jean Claude DALLA ROSA de tout l'appareillage électrique et acoustique. **Si la situation sanitaire actuelle le permet, les vœux du maire auront lieu le vendredi 21 janvier 2022 à 19h00.** Les travaux devront être terminés d'ici là.

Un petit point sur les dépenses, avec 21 563,93 € TTC qui ont été réalisées pour l'achat des divers matériaux.

En 2017 nous avons fait estimer la fermeture du préau avec des stores en toiles en PVC. Aujourd'hui nous pourrions relancer ce projet afin de compléter la polyvalence de notre salle. A l'époque deux entreprises nous avaient remis un devis :

→ SACHETTI pour un montant de 7 811,76 €



Saint-Pardon-de-Conques

→ SUD OUEST BACHES pour un montant de 9 142,02 €

Nous avons fait réactualiser l'offre de la société SCHETTI qui s'élève à présent à 9 748,90 € TTC.

Pour financer ce projet

Monsieur le Maire propose aux élus de contacter les membres encore présents sur la Commune du dernier bureau de « l'Amicale de Saint-Pardon-de-Conques », une association en sommeil depuis environ une dizaine d'années, afin de leur proposer d'organiser une assemblée générale, où l'ensemble des habitants sera convié. Suite à cette réunion publique, soit cette association « reprendra du service », ce qui serait un plus pour la commune puisque son rôle essentiel est d'organiser des activités, des sorties, des festivités (sous réserve de restrictions).

Soit elle met un terme à son fonctionnement, auquel cas les élus pourront proposer aux anciens membres de cofinancer les travaux de fermeture du préau puisqu'ils devront clôturer le compte bancaire de l'association (ils auront également la possibilité de restituer la somme à une autre association de leur choix).

Pour le mobilier vieillissant

Au vu de la qualité de services que nous souhaitons proposer pour les locations de la salle polyvalente, il serait nécessaire d'étudier son remplacement.

Monsieur Bernard BOUTIN propose de s'en occuper et d'étudier le côté pratique, solide et pliable pour environ 120 places assises en intérieur.

7) Modification de la délibération concernant l'adressage (DÉLIB 2021 n°32)

Lors du dernier Conseil, l'équipe municipale a validé la nomination **des voies et chemins publics** soumis par les membres de la commission adressage.

Nous avons reçu un courrier de résidents souhaitant que le conseil revoie son choix sur le nom de leur voie (VC N°2), ils proposent deux noms : Route de Cabirou ou Route des Campairols. Ces habitants étant les seuls desservis par cette route, les élus valident à l'unanimité « **Route des Campairols** ».

Suite à l'approbation des propriétaires concernant les noms des **chemins privés**, le Conseil municipal valide les propositions de la commission.

8) Choix du fournisseur des panneaux de signalisation : 88 Plaque de rue + 320 numéros d'habitations (DÉLIB 2021 n°35)

Après avoir réceptionné les devis de 5 fournisseurs, la commission adressage a élaboré un tableau reprenant les éléments importants : matériaux (panneaux en aluminium, en alu/PVC/alu, en acier émaillé, en fonte laquée), options et tarifs.

Les supports en aluminium et PVC ont une longévité estimée autour de 10 ans tandis que ceux en émaillé ou fonte laquée entre 25 et 30 ans.

En discutant avec un représentant, nous avons appris qu'il était plus judicieux de prendre des poteaux ronds afin de pouvoir modifier facilement l'orientation des panneaux.

Dans les devis, il n'a pas été prévu la mise en place des panneaux. Nous devons garder en mémoire que chaque poteau sera scellé au sol avec un massif en béton de 400x400 mm et que cette tâche sera réalisée par l'agent technique (la municipalité compte sur ses élus et toute personne qui pourra les aider).

Après avoir examiné les offres, la commission adressage propose l'achat des panneaux de rues et des numéros d'habitations en acier émaillé puisque plus solides, brillants et faciles d'entretien.



Saint-Pardon-de-Conques

Seulement 2 entreprises ont proposé cette matière : SIGNAUX GIROD et LA POSTE, elles seront de nouveau interrogées après que le conseil aura déterminé la couleur et le choix de la police :

Madame Fabienne DELOUBES, élue de la commission adressage, présente les catalogues, des échantillons de plaques et explique la possibilité de surcoût selon le choix des couleurs.

Les membres présents donnent, chacun, à leur tour, leur avis :

- Pour les plaques de rues : la couleur « Bordeaux » pour le fond et la couleur « blanche » pour les écritures, ont obtenu le plus de votes.

- Pour les numéros d'habitations : l'inverse, la couleur « ivoire » voire « blanche » pour le fond et la couleur « bordeaux » pour les chiffres.

La police d'écriture choisie à l'unanimité « Helvetica », avec « filet ombré » et « bords tombés » (angle cassé).

Sur les plaques de rues, les élus souhaitent l'inscription du nom de la commune en majuscule « SAINT-PARDON-DE-CONQUES », centré en haut du panneau et l'ajout en dessous à gauche, du logo de la commune, version blanche. Ce rajout devra être pris en compte lors des actualisations des devis.

Monsieur le Maire propose de clore le débat et revenir très prochainement vers l'ensemble des membres du Conseil après réactualisation des devis pour les 2 entreprises retenues.

9) Point sur les projets de la commission CCAS

En raison de la situation sanitaire et la fin d'année approchant, le CCAS s'est réuni pour savoir ce qu'il pouvait offrir aux administrés. Les membres se sont rapidement décidés pour un joli plumier de chocolats de chez GUINGUET à Duras, pour un montant de 3 086,10 € pour 270 foyers.

Le budget du CCAS s'élevant à 1 300 €, une partie du budget « fêtes et cérémonies » lui est alloué pour le compléter et financer cette opération puisqu'une aucune manifestation n'a été organisée cette année.

Le CCAS et le conseil espèrent qu'un repas des anciens pourra avoir lieu au printemps 2022.

La distribution de ces plumiers devrait avoir lieu la semaine prochaine avant les fêtes de fin d'année.

10) La gazette

L'équipe Communication a concocté pour ses habitants et ses lecteurs une gazette de 32 pages, celle-ci doit être imprimée la semaine prochaine afin d'être distribuée en même temps que les plumiers de chocolats.

Fin de la séance vers 21h00